

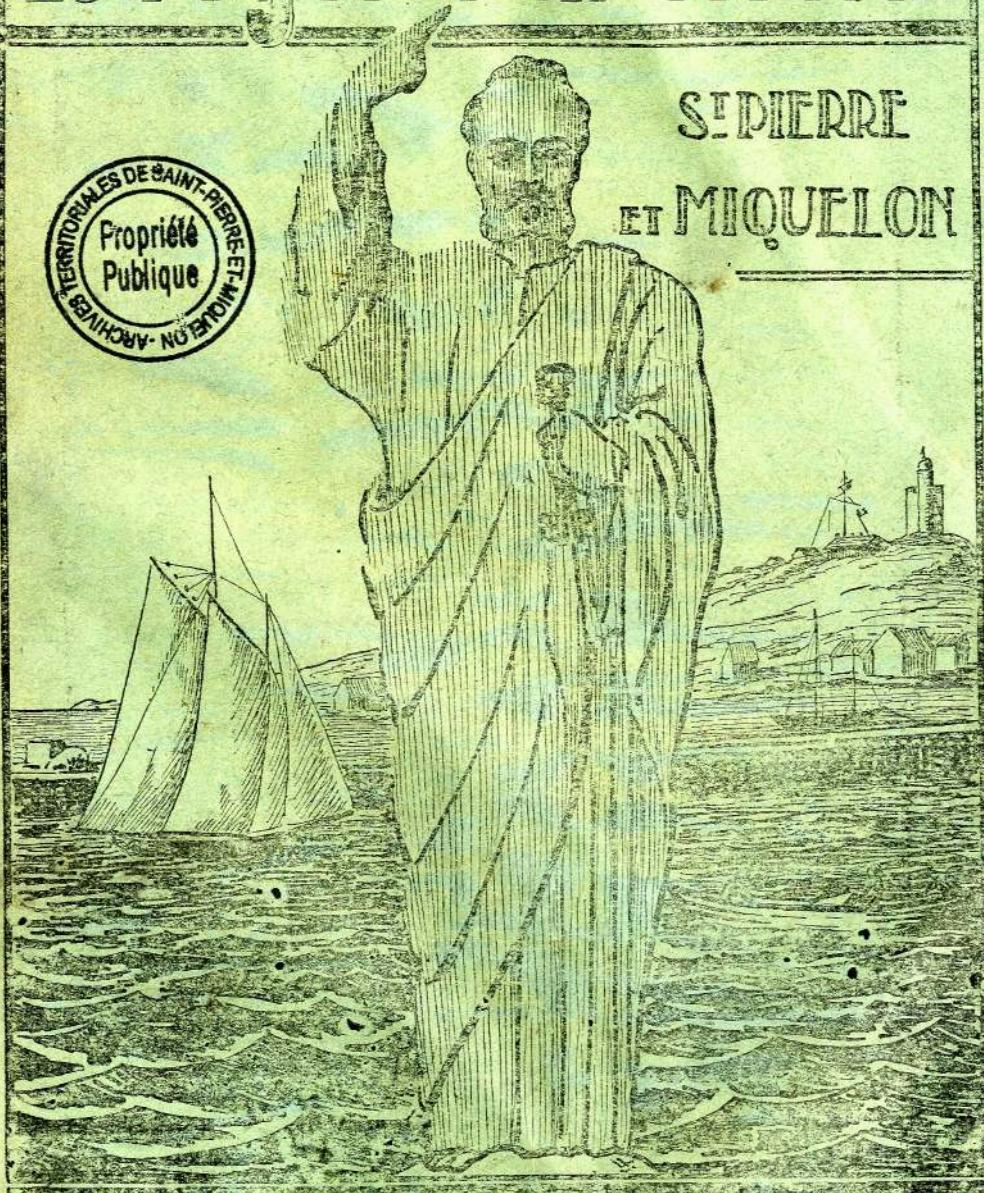
pour dépôt légal
à Paris, le 22 février 1935

17/étages
Géant



Le Fourier Paroissial

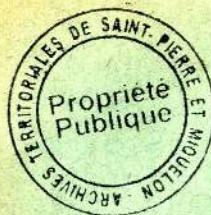
Saint-Pierre
et Miquelon



BULLETIN MENSUEL

15 FÉVRIER 1935

12^e Année. -- N° 134



LES ESPAGNOLES FRÈRES

QUAI DE LA RONCIÈRE - SAINT-PIERRE

Grand choix de linoleums

Passages toile cirée - Carpettes linoleum - Carpettes de laine

ARTICLES DE MÉNAGE

Ripolin et Peintures toutes couleurs

Essences - Huile de lin - Mastic - Vernis,

Verre ordinaire et imprimé, etc.

Articles de chasse

Plomb - Cartouches - Capsules, etc.

Outils tous genres

Marque « Stanley »

Appareils de Chauffage en tous genres

POSE de PRISES d'EAU - SALLES de BAINS

CABINETS INODORES

Fourneaux de Cuisine - Calorifères

CRAWFORD - Enterprise - RICHMOND

AGENTS DES USINES RENAULT

Groupes électrogènes - Moteurs Industriels - Moteurs Marins
à Essence et Huile lourde

Devis et renseignements gratuits

Consultez nos Prix



Julien MORAZÉ

Quai de la Roncière.

Armement - Commission - Consignation - Alimentation - Liqueurs
 Confections - Chaussures - Fournitures en tous genres
 Warehouse avec Quai

REPRÉSENTANT

Champagne : Perrier-Jouet, Victor Clicquot, Reims.

Armement : Société Nouvelle des Pêcheries à vapeur, Arcachon

Armement : Maison Ch. Leborgne, Paris

Assurance Maritime : The Board of Underwriters of New-York, N.Y.

Assurance contre l'incendie : Phoenix Insurance Co limited of London

Moteurs marins : The Hubbard Engineering Co, Middletown, Conn

Huiles à Machines et graisse de toutes qualités, Standard Oil Co of New-York, Socony.

Dépositaire des Cigarettes et Tabac « NATIONALE »

Poste distributeur d'ESSENCE de l'Imperial Oil Co Ltd.

— FREE AIR —

SAINT-PIERRE (Îles St-Pierre et Miquelon)

Louis Hardy Logevillais,

AGENT Imperial Oil Limited
 Great West Wine Co

Collin et Bourrisset: Vins Bourgogne
 Delbeck et Cie, Reims — Châpagnes
 Fournier-Demars de Bordes —
 Liqueurs.

Pierre LE TIEC

Alimentation générale

Produits de choix

Demi-gros et détail

Pension-Restaurant

Mme Cadet - Etcheverry,
 Quai de la Roncière.

HOTEL ROBERT

Quai de la République

Pierre LÉGASSE

Boulangerie - Epicerie
 Commission - Consignation
 Grains et Farines en gros et
 en détail.

A. MAUFROY

Quai de la République
 Commission - Représentation
 Importation - Exportation.

PIERRE GOGNY, rue Borda

Epicerie - Liqueurs - Légumes
 Articles divers

American House

Vins et spiritueux. - Quai de la Roncière

Joseph GAUTIER

Toulerie - Charcuterie - Légumes
 Oeufs, etc. Fournisseur des navires

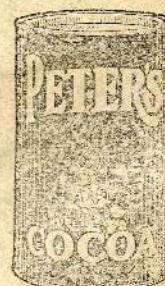


— 23 —

Qui a goûté du chocolat NESTLÉ
n'en accepte plus d'autre.



Une tasse du riche
CACAO PETER'S
est le déjeuner le plus
appétissant.



Venez voir chez Mlle DETCHEVERRY
GEORGINA

Grand choix de chapeaux feutre pour dames, à bas
prix. -- sweaters -- bas laine pour enfants.

Épicerie --- Mercerie ---

Eau de Javel (la Duchesse)

Un lot de bas de coton pour enf. n° 2 de 2 ans à
12 ans soldés à 4 francs. --

etc... etc...

— A VENDRE. —
Maison située à l'Anse à l'Allumette



Service paroissial et Renseignements divers

INSCRIPTION DE MESSES. — S'adresser au presbytère, le matin jusqu'à 9 h. ; le soir, de 2 à 3 h.

CONFÉSSIONS. — Tous les matins, avant et après les messes. — Le mercredi soir (enfants des écoles), à partir de 3 h. 1/2. — Pendant les vacances, à 5 h. — Le samedi soir, à 5 h. — La veille du 1^{er} vendredi du mois, à 5 h. — La veille du dernier samedi du mois, à 5 heures. — La veille des fêtes.

BAPTÈMES. — Tous les jours, — à l'heure convenue. Apporter le *Livret de Famille* afin d'éviter les erreurs dans la transcription de l'acte.

On doit faire baptiser *sans délai* les enfants nouveaux-nés.

A l'occasion d'un baptême solennel à l'église, on peut demander une sonnerie de cloches, d'après le tarif affiché à la sacristie. Cette sonnerie est accordée à la condition que l'enfant soit présenté *dans les huit jours* qui suivent sa naissance.

Le baptême privé, appelé aussi *ONDOIEMENT*, n'est pas autorisé en dehors du péril de mort. Les cérémonies omises dans ce cas doivent être suppléées au plus tôt.

PARRAIN, MARRAINE. — Pour en remplir l'office, il convient d'avoir été admis à la Communion solennelle. — Indiquer leurs noms en annonçant le baptême.

En l'absence du parrain choisi, celui-ci peut être représenté « par procureur » c'est-à-dire par une autre personne ; dans ce cas, cette personne ne contracte aucune parenté spirituelle.

MARIAGES. — *Au moins quinze jours avant*, se présenter pour les publications. — Fournir les *certificats de baptême de date récente*, si les futurs contractants n'ont pas été baptisés dans la paroisse ; l'extrait mortuaire de tout conjoint défunt, si l'un des deux futurs est veuf ; les certificats de la publication des bans qui aurait été faite ailleurs ; les actes de dispenses, s'il y a lieu.

En outre, dans la quinzaine qui précède la célébration du mariage, les fiancés doivent se présenter devant le Curé ; celui-ci s'assurera, conformément aux prescriptions du Code Canonique (C. 1082), qu'ils connaissent les nouveaux devoirs auxquels ils vont s'engager.

En règle générale, un mariage ne peut être célébré que trois jours pleins après la dernière publication.

COMMUNION A DOMICILE. — Préparer une nappe, un crucifix, deux bougies, un peu d'eau bénite avec un rameau bénit et un peu d'eau dans un verre.

Au cas où le malade devrait recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction, préparer en outre, sur une assiette, 6 boules de ouate destinées à essuyer les onctions, un peu de mie de pain et de l'eau pour purifier les doigts du prêtre.

MALADES. — Faire appeler le prêtre sitôt qu'une personne est gravement malade, sans attendre qu'elle soit mourante et ait perdu connaissance.

FUNÉRAILLES. — Pour tout ce qui concerne la sépulture et les cérémonies funèbres, s'adresser sans retard au presbytère.

BIBLIOTHÈQUE PAROISSIALE. — Elle est ouverte *chaque dimanche, après la grand'messe*.



Calendrier du Mois de Mars 1935.

Mois consacré à St JOSEPH

1 Vendredi.—1^{er} du mois.—A 7 h. Messe de l'Association du Sacré Cœur.—Après la messe de 8 h., exposition du T. S. Sacrement pour toute la journée.—Le soir à 8 h., office.

2 Samedi.—A 7 h., messe de la Confrérie du Rosaire. Le soir, à 6 h., chapelet et salut.

3 Dimanche de la Quinquagésime.—A la messe de 6 h. ½, com. des hommes de la Confrérie du T. S. Sacrement.—Après la grand Messe, le T. S. Sacrement sera exposé pour les prières dites des *Quarante Heures*.—A 2 h. vêpres et chapelet.—A 6 h. Complies et procession du T. S. Sacrement à l'intérieur de l'église.—A 9 h., adoration nocturne, *pour les hommes*, dans la chapelle du Sacré Cœur.

N. B.—Les quêtes de ce jour sont au profit des Écoles chrétiennes.

4 Lundi.—St Casimir, conf.—Après la messe de 8 h., exposition du T. S. Sacrement.—Le soir, à 6 h., complies et bénédiction.—A 9 h., adoration nocturne, *comme la veille*.

5 Mardi.—Après la messe de 8 h., exposition du T. S. Sacrement.—Le soir à 6 h., complies et bénédiction.

6 Mercredi des Cendres et commencement du Carême.—Avant la messe de 8 h., bénédiction et imposition des Cendres.—Le soir, à 8 h., instruction et imposition des Cendres aux personnes qui ne les auraient pas reçues le matin.

7 Jeudi.—St Thomas d'Aquin, conf.—A la messe de 8 h., com. mens. de la Ligue Eucharistique.—Le soir, à 4 h. ½, conférence avec projections pour les enfants.—A 8 h., Heure Sainte pour les Dames et Jeunes filles.

8 Vendredi.—Le soir, à 8 h., Chemin de Croix et salut.

9 Samedi.—Ste Françoise Romaine, veuve.—Le soir à 8 h. ½, *Causerie religieuse à la Radio*.

N. B.—*Pendant le carême, le Samedi à midi, l'Angélus est récité debout.*

10 Dimanche.—1^{er} du Carême.

12 Mardi.—2^{me} du mois.—St Grégoire le Grand, Pape.—A 7 h.. messe du Tiers-Ordre.—Le soir, à 8 h., conférence avec projections (*pour grandes personnes seules*).

13 Mercredi.—Jour des Quatre Temps, avec jeûne et abstinence. Le soir, à 8 h., instruction de Carême et salut.

15 Vendredi.—Jour des Quatre Temps, avec jeûne et abstinence.—Le soir, à 8 h., Chemin de la Croix et salut.

16 Samedi.—Jour des Quatre Temps avec jeûne et abstinence.—

17 2^{me} Dimanche de Carême.—3^{me} du mois.—A la messe de 8 h.. com. mens. des jeunes filles. —Après les vêpres, réunion des Enf. de Marie dans la chapelle du Sacré-Cœur.

19 Mardi.—St Joseph, Epoux de la B. Vierge Marie.—A 7 h., messe de Monseigneur avec chants.—Le soir, à 8 h., complies. Sermon, Consécration à St Joseph et bénédiction du T. S. Sacrement.

20 Mercredi.—3^{me} du mois.—Jour des Mères Chrétiennes,—Le soir, à 8 h., instruction du Carême, prière des Mères Chrétiennes, salut.

22 Vendredi.—Le soir à 8 h., chemin de la Croix et Salut.

24 3^{me} Dimanche de Carême.—A la messe de 8 h., com. mens. des garçons.—



Après les vêpres, Sermon pour l'ouverture de la Mission des hommes et des jeunes gens ; bénédiction du T. S. Sacrement.

N. B.—*Cette semaine, jusqu'à vendredi inclus, il y aura chaque soir, à 8 h., une instruction pour les hommes et les jeunes gens.*

Ils sont invités à prendre place dans les bancs de la nef. Les tribunes étant fermées.—Après l'instruction du vendredi soir, aura lieu la quête dite « pour la mission ».

25 Lundi.—Annonciation de la B. Vierge—Le soir à 6 h., Salut.

30 Samedi.—A 7 h. messe et com. des enfants de Marie.—*Pas de salut le soir à cause des confessions.*

31 4^e Dimanche de Carême.—La 1^e messe aura lieu à 6 h 1/2, avec chant du *Credo* et communion générale des hommes.—Après la messe, chant du *Magnificat*. aux vêpres, sermon pour la clôture de la Mission des hommes et bénédiction Apostolique.—**Ouverture de la Mission des enfants au-dessous de 15 ans.**

N. B.—*La Mission des Enfants dure trois jours : lundi, mardi et mercredi, avec, à 2 h. 3/4, prière du malin et Saine Messe ; à 11 h. 1/4 et à 4 h. 1/4, instruction.*

Aêtes Paroissiaux

(DU 15 JANVIER AU 15 FÉVRIER 1934)

BAPTÈMES.—Sont devenus Enfants de Dieu et de l'Eglise.

Le 20 janvier.—BRIAND Regis-Maurice ; Parrain : René Briand ; Marraine : Renée Vigneau.—LEFEVRE Elie ; Parrain : Elie Lefèvre ; Marraine : Albertine Gaspard.—Le 25.—WISCOMBE Marie-Ida-Alice ; Parrain : Jules Le Soavec, Marraine : Marie Nicolas.—Le 27.—HEUDES Henri-Maurice ; Parrain : Bertrand Hacala ; Marraine : Céleste Quann.—BRIAND Rita-Paule ; Parrain : Alfred Urdanabia ; Marraine : Rosa Briand. LE HORS Georges-Mathurin ; Parrain : Henri Hagen ; Marraine : Jeanne Pharamin.—Le 31.—COUFFON Rose-Marie ; Parrain : Georges Girardin ; Marraine : Elisabeth Conffon.—Le 2 février.—GIRARDIN Gabriel-Georges ; Parrain : Anatole Girardin ; Marraine : Marie Girardin.—DERRIBLE Marie ; Parrain : Jacques Nicolas ; Marraine : Marie Derrible.—Le 10.—DERRIBLE René-Maurice ; Parrain : Maurice Rebmann ; Marraine : Colombe Abraham.—DÉMONTREUX Auguste-Clément ; Parrain : Jean Démontreux ; Marraine : Suzanne Slaney.

MARIAGES. Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement,

Le 17 janvier.—FERRON Auguste et CORMIER Léonie.—Le 24.—OLANO Francis et IRVIGNE Marie.—Le 26.—DERRIBLE Francis et WISCOMBE Marie-Ida.—MILLER William et LEMAINE Léonie. Le 29.—GIRARDIN Victor et DUGUÉ Juliette. Le 9 février.—VIDAL René et FORGET Marie.



SÉPULTURES.—Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne

Le 17 janvier, Joseph ADMOND, 39 ans. Le 2 février, Marie RIO, née Leguicher, 73 ans. Le 5, Marie DERRIBLE, 1 jour. Le 12, Jules JUGAN 52 ans.

La loi Sociale du Dimanche.

Cette Loi rappelle, à l'homme qu'il est dans un état de dépendance, qu'il est sorti corps et âme des mains du Créateur et que son devoir ici-bas est d'obéir : Dies Domini le dimanche est le jour du Seigneur» Un jour sur sept, pour rendre un hommage public à son divin Maître, l'homme cesse ses travaux, s'unit à ses semblables, et se prosterné sur le pavé des temples. En vérité, n'y a-t-il pas là—dans le spectacle que nous offre un peuple entier, s'arrêtant à jour fixe au milieu de ses occupations, en dépit de ses intérêts temporels, laissant reposer la charrue dans les champs, la machine à l'atelier—n'y a-t-il pas là une prédication, la plus éloquente que l'on puisse imaginer, en faveur de l'autorité, une leçon pratique très propre à en inculquer le respect dans les coeurs ? Habitués à flétrir le genou devant Dieu, à observer sa Loi, les gouvernans n'abusent pas de leur pouvoir et les sujets voient en eux les représentants de Dieu même. Et c'est ainsi que le culte de l'autorité, puisé à sa source la plus haute, fondé sur le culte même de Dieu, se transmet de proche en proche à tous les degrés de l'échelle sociale, maintenant partout l'ordre, et par conséquent la paix.

Supposez, au contraire—hélas ! la supposition est-elle nécessaire ? —une nation qui n'observerait pas la Loi du dimanche : quand chaque semaine elle se met ouvertement en insurrection contre Dieu, que pourrait-on en attendre de bon ? Si elle méprise le pouvoir du Créateur, comment se soumettrait-elle à des pouvoirs éphémères ? Pour assurer sa stabilité, il ne lui reste plus qu'à recourir à la force, à charger une moitié de la nation à surveiller l'autre. Et que la force vienne à faiblir ou à trahir son mandat, c'est le désordre, c'est l'émeute. Pour punir les peuples qui l'abandonnent, Dieu n'a pas besoin de s'armer contre eux, il n'a qu'à retirer sa main, ils se trouvent condamnés. C'est l'histoire de ceux qui ont désapris d'observer la loi du dimanche : ils connaissent par intervalles ces secousses terribles qui ensanglantent la rue et menacent jusqu'à leur existence.



Comment en serait-il autrement ? Allons au fond de la question. Le respect de l'autorité ne se conçoit pas sans un certain empire sur soi-même, sans une contrainte exercée sur ses passions, disons le mot auquel il faut toujours revenir, le respect de l'autorité ne se conçoit pas sans le sacrifice. On l'a dit avec juste raison : « Le sacrifice est à la base et au sommet de l'ordre social, on n'a pas encore inventé une société qui puisse se passer du sacrifice ». Or, le sacrifice, comme le respect dont il est la source, n'est pas un produit spontané de la nature. Personne n'a de goût pour souffrir, surtout si l'on a devant soi des gens que l'on croit heureux. C'est la religion qui apprend le sacrifice, la religion seule, car seule elle donne l'exemple, comme seule elle en montre la valeur et en garantit la récompense. Or, chaque fois qu'il vient à la Messe, le dimanche, l'Eglise met sous les yeux du chrétien l'image vivante de celui qui, étant Dieu, a voulu vivre pauvre et se faire notre victime jusque la fin des temps. Elle lui dit, dans les instructions qu'il entend, que la poussière du puissant, du riche, du savant et la poussière du pauvre, du faible, de l'ignorant se confondent bien vite, que nos œuvres seules franchissent le seuil du tombeau, que les peines d'ici-bas passent et produisent dans le ciel un poids immense de gloire. Elle verse ainsi dans son âme le réconfort et lui fait accepter les différences sociales et toutes les luttes de la vie.

C'est le fruit de l'observation du dimanche. Au fond il n'y a que deux philosophies, celle du sacrifice et celle du plaisir. Et comme, malgré tous les efforts, il n'y aura jamais assez de plaisirs pour satisfaire aux exigences des passions, il faudra en revenir toujours au sacrifice.

Une Ordination

Nous sommes heureux de consigner dans notre petite revue St Pierraise l'ordination de M. l'abbé François Michel qui fut pendant trois ans professeur au Collège St Christophe. Il fut ordonné prêtre à Chevilly le Jeudi 27 Décembre 1934 par Monseigneur Le Hunsec, Supérieur Général de la Congrégation du St Esprit.

Le lendemain, il disait sa première messe dans la chapelle des Sœurs de St Joseph de Cluny, assisté par les R.R.P.P. Lucas et Cardinal M. Maurice Derrible.

Beaucoup de personnes se feront un devoir de reconnaissance de prier pour l'apostolat de ce nouveau ministre du Seigneur.



Le Carême.

Le Mercredi 6 Mars commence le Carême.

Tous ceux qui ont le moindre souci de la vie profonde de leurs âmes éprouvent le besoin de se ressaisir de temps en temps et de réagir contre le laisser aller et la routine de leur existence ordinaire. Ils éprouvent le besoin de mettre, au moins provisoirement, un frein à la satisfaction de leurs appétits.

Le temps du Carême répond à ce double besoin, tel que le chrétien le doit ressentir.

Si l'observation de la loi du jeûne n'est pas toujours possible, il demeure la loi de l'abstinence qui peut toujours être gardée par ceux qui ont une réelle bonne volonté. Puis il y a les mortifications quasi inévitables, en rapport avec la situation, plus ou moins aisée, de la famille, avec le fléau quasi universel du chômage.

Au lieu de se récrier devant les inconvénients qu'on ne peut éviter, au lieu de les subir en blasphémant, il faut, durant le Carême, s'efforcer de les subir comme des épreuves purificatrices qui peuvent nous aider à libérer notre âme de telles ou telles passions et aussi comme une forme d'expiation de nos péchés.

PRESCRIPTIONS DE MGR LE PRÉFET APOSTOLIQUE

POUR LE CARÈME DE 1935 ET AUTRES JOURS DE L'ANNÉE

Article 1^{er}. — Nous rappelons aux Fidèles des îles St-Pierre et Miquelon que, pendant le Carême et à certains jours de l'année, l'abstinence et le jeûne sont prescrits par l'Église comme pratique de pénitence.

Art. 2. — La loi de l'abstinence interdit l'usage de la viande, du jus de viande et du bouillon. — Elle permet l'usage des œufs, des laitages et l'assai-
sonnement des aliments maigres à la graisse. — Les jours où l'usage de la viande est permis, le mélange de la viande et du poisson est aussi autorisé.

Art. 3. — Pour tous les Fidèles, depuis l'âge de sept ans accomplis, l'abstinence est obligatoire les jours suivants :

Tous les vendredis de l'année; chaque mercredi de Carême (1); les 3 jours des Quatre-Temps; aux vigiles de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

Quand les fêtes de Noël, de l'Assomption, de la Toussaint tombent un vendredi, la loi de l'abstinence aussi bien que celle du jeûne sont suspendues.

Art. 4. — La loi du jeûne prescrit de ne faire qu'un seul repas proprement dit par jour.

(1) Au lieu du Samedi (*Indult du 10 fév. 1924*).



Elle permet de prendre un peu de nourriture le matin, par exemple du café, du thé, du chocolat sans lait et une petite quantité de pain.

Elle permet aussi une collation le soir, par exemple du laitage, des légumes des pâtes et une petite quantité de poisson. — L'usage des œufs est interdit à la collation. — Il est permis de faire la collation au milieu du jour, et le principal repas le soir.

Art. 5. — Les Fidèles sont soumis à la loi du jeûne depuis l'âge de 21 ans accomplis jusqu'à la 60^{me} année commencée, et cela :

Tous les jours pendant le Carême, les dimanches exceptés, jusqu'au Samedi-Saint à midi ; les 3 jours des Quatre-Temps; aux vigiles de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël, excepté si l'une de ces vigiles tombe un dimanche.

Art. 6. — D'après ce qui a été dit, durant le Carême, à partir du mercredi des Cendres, sont à la fois des *jours de jeûne et d'abstinence* :

Les mercredis et les vendredis; les 3 jours des Quatre-Temps. On ne peut donc faire ces jours-là, qu'un repas maigre, en dehors de ce qu'il est permis de prendre le matin et à la collation.

D'autre part, sont des *jours de jeûne sans abstinence* :

Les lundis, mardis, jeudis et samedis. — Donc, ces jours-là, on peut user d'aliments gras, mais seulement au repas principal.

Art. 7. — Sont exemptes de la loi du jeûne les personnes qui ne jouissent pas d'une bonne santé, ou qui sont assujetties à des travaux pénibles. — En cas de doute, on s'adressera au Curé, ou à son remplaçant, pour obtenir les dispenses dont on aurait besoin.

Art. 8. — Les personnes également dispensées du jeûne peuvent user d'aliments gras à tous les repas.

Art. 9. — Pour compenser les adoucissements apportés par l'Eglise aux lois de la pénitence, il est instamment recommandé aux Fidèles de faire, selon la coutume établie, une aumône spéciale, dite *aumône du Carême*, proportionnée à leurs moyens. — Les personnes qui, à cause de leur pauvreté, ne pourraient faire aucune aumône, la remplaceront par des prières ou autres œuvres de piété ou de charité.

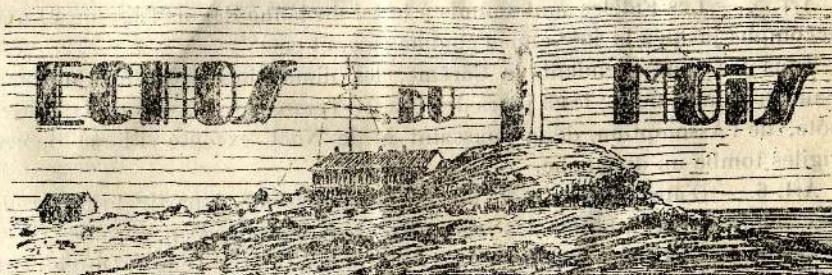
Art. 10. — La moitié des aumônes de Carême sera distribuée aux pauvres de chaque paroisse, par les soins du Curé; l'autre moitié sera appliquée par l'Ordinaire aux besoins généraux de la Préfecture Apostolique.

Art. 11. — Conformément à une prescription du 4^{me} Concile de Latran, il est rappelé à tout Fidèle ayant atteint l'âge de discrétion, qu'il doit confesser ses péchés à un prêtre approuvé, au moins une fois l'an, et accomplir la pénitence à lui enjointe; en outre, qu'il doit recevoir avec respect le Sacrement de l'Eucharistie pour le moins à Pâques...

Art. 12. — Le temps fixé, dans la Préfecture Apostolique, pour l'accomplissement du devoir pascal, commencera le 10 mars, premier dimanche du Carême et finira le 30 mai, fête de l'Ascension.

Saint-Pierre, le 15 février 1935.

A. Poisson, *Préf. Apost.*



Réunion annuelle du Radio Club. — Le 16 Janvier a eu lieu la réunion annuelle du Radio-Club St Pierrais.

On sait que le Radio-Club s'est chargé depuis un an de la direction artistique des émissions hebdomadaires de F. Q. N. Tous les samedis à 20 h. 30 vous pouvez entendre l'appel lancé par le speaker du Radio-Club du studio que cette société a organisée dans une des salles de la mairie. « **Ici FQN, station de radiodiffusion de St Pierre, fréquence 609 kilocycles.** »

Le programme comporte :

1^{er} Samedi : Musique enregistrée. Causerie médicale par le Chef du Service de Santé.

2^{me} Samedi : Musique enregistrée. Musique instrumentale et vocale par des amateurs du pays, causerie religieuse par un des membres du clergé.

3^{me} Samedi : Musique enregistrée. Causerie sur un sujet quelconque par divers conférenciers.

4^{me} Samedi : Musique instrumentale et vocale, déclamations, sketches et saynètes par des amateurs.

Budgets. — *D'après le Journal officiel de la Colonie les Budgets de 1935 sont arrêtés aux sommes suivantes :*

Chambre de Commerce :	95.500 frs
Île aux Marins :	62.820 frs

Décorations. — Nous relevons sur le Journal officiel cette distinction donnée à l'un de nos braves gendarmes :

Dupin, Fernand, gendarme, 17 ans de service, 4 campagnes, 1 blessure.

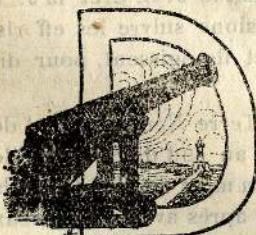
Par ailleurs un radio arrivé à St Pierre le 24 janvier nous annonce que la Croix de la Légion d'Honneur a été décernée à M. Joseph Lefèvre, membre

depuis de longues années du Conseil de Fabrique, du Conseil d'Administration et du Conseil Municipal. Nos plus sincères félicitations.

Un accident mortel.—Le nommé Lars Benchardsen, marin norvégien du vapeur «Tela» du port de Bergen (Norvège) a été trouvé mort le 29 janvier au matin dans la chausserie de ce navire ancré au Barachois.

Les causes de ce décès sont inconnues. On croit à un accident : d'après le capitaine, le malheureux serait tombé du haut de l'escalier.—Cette affaire sera réglée en Norvège.

Adjudication.—Grand sujet de conversation. Le service du vaillant petit bateau, courrier de Miquelon, le «Colonia», prend fin cette année. Une adjudication va avoir lieu dans les bureaux de l'Administration le 20 février à 11 h. du matin. Tous à St Pierre s'intéressent à cette adjudication qui sera terminée quand paraîtront ces lignes. Aurons-nous un bateau à peu près semblable au «Colonia» et à ses ainés : le «Dangeac», le «St Pierre»? ou bien serons-nous transportés à Miquelon par une vedette à moteur rapide confortable.....



ans le Clergé.—Depuis plus d'un mois lettres et télégrammes nous venaient du Canada, implorant pour que Monseigneur laisse partir M. l'abbé Laurent. Il s'agissait de remplacer le titulaire d'une haute classe de mathématiques au Collège de St Alexandre de la Galineau. Après une longue résistance il fallut céder. M. l'abbé Laurent, profondément regretté par les élèves et leurs familles s'embarqua sur le «Belle Isle» dn 27 janvier.

Le Collège St Alexandre avait envoyé, pour le remplacer, le R. P. Le Gallo. Celui-ci nous arriva par le courrier du 23 janvier et fut placé momentanément à la paroisse, Monseigneur se réservant pour cette fin d'année scolaire les classes de mathématiques de la classe du brevet.

Mais nous attendions toujours de France le remplaçant du R. P. Lucas. Il nous vint au «Belle Isle» du 6 février. C'est le R. P. Strullu, breton de vieille race comme le R. P. Le Gallo. Le R. P. Strullu, après quelques jours passés à St Pierre a rejoint son poste à Miquelon.

Un représentant des Etats-Unis.—Nous avions déjà à St Pierre un vice-consul de Norvège, un consul du Portugal. Nous avons même connu, il y a quelques années, un consul anglais. Voici maintenant représentée officiellement la grande république de l'Amérique du Nord par l'American Vice-Consul : M. Edwin Norton Gunsaulus, Jr.

Que l'Honorable personnage soit le bienvenu dans nos îles.



Le René Moreux. — Finie l'aventure de l'échouage et les longues journées à Miquelon! Prosaïquement, le 31 janvier, le cargo improvisé a pris place au fond du Barachois pour livrer enfin à ses clients les trésors de sa cale, faire les réparations urgentes et charger de la morue.



Hiver. — Les hivers se suivent et ne se ressemblent pas. Après les durs mois de l'an dernier voici un hiver changeant, capricieux même tantôt humide comme en Bretagne et tantôt sec et froid, avec un vent, un vent.... Du 1^{er} au 31 janvier le thermomètre n'est descendu qu'une fois à — 16 dans la ville de St Pierre et s'est tenu habituellement entre + 2 et — 10.

Causerie religieuse à la Radio. — Monseigneur dé-

veloppa dans son entretien du 9 février le thème si actuel de : L'Eglise et les jeunes dans la société moderne. Cet entretien fit connaître à beaucoup les grands mouvements de jeunes qui s'appellent la J. O. C. et la J. M. C. Il est bon en effet que sur nos rochers, nous puissions suivre les efforts de nos frères de France. Ils souffrent comme nous et ils agissent, pour diminuer leur souffrance ou la dominer. Et nous ?

Un naufrage. — La goélette anglaise «Elsie E.» de Terre Neuve, venant de Gloucester (E. U.) a coulé par voie d'eau à 48 milles au sud de St Pierre le 19 Janvier. Les sept hommes de l'équipage ont frôlé la mort de bien près. Ils sont arrivés à St Pierre le 21 janvier à 9 h. du soir après avoir passé deux jours et deux nuits dans un petit doris. L'un d'eux a dû être hospitalisé pour gelure des deux pieds. Tous ont souffert du manque de nourriture et de la rigueur du temps.

Fête de Monseigneur, 11 février. — La fête de St Adophe, patron de Monseigneur, ne pouvait passer inaperçue. Dès le Samedi, 9 fév., les 150 enfants du Pensionnat, les 270 de Ste Croisine, les 120 Collégiens de St Christophe avaient offert leurs vieux agrémentés de chants, monologues, saynètes. Le dimanche après-midi, ce fut le tour des dames, présidentes et trésorières d'œuvres, et celui des Enfants de Marie remplissant pour la cérémonie la salle d'étude du Pensionnat. Le soir, à 8 h. 30 la Salle des Fêtes du Foyer étrennant un beau rideau d'avant-scène, souvenir de M. l'abbé Laurent, était pleine, archi-pleine. M. l'Administrateur et Madame Barrillot (qui avaient eu l'amabilité d'envoyer à Monseigneur un bouquet d'œillets naturels), M. le Maire et Madame Gloanec, MM. les Fabriciens, les présidents et présidentes d'œuvres étaient venus rehausser de leur présence cette fête intime.

C'est la Confrérie du St Sacrement qui, par son patronage, fit tous les



frais des représentations, les écoles ayant été laissées libres pour rattraper le temps perdu pendant l'épidémie de décembre. De la gaieté, ce fut la note dominante de ces saynètes ou chansons, en général très bien rendues même par les jeunes. Le R. P. Letourneur présenta les vœux de tous au chef spirituel de nos îles et Monseigneur, bien que sérieusement enrhumé, voulut répondre par quelques paroles de remerciement au Père lui-même qui le secondait avec tant de zèle, à M. l'Administrateur et M. le Maire si favorables à l'action religieuse, à toute la population enfin qui ne manque aucune occasion de répondre à l'appel de ses prêtres et de se grouper autour d'eux.

L'orgue de notre église.

Notre orgue a fini son temps! Acquis d'occasion par Monseigneur Lé-gasse après la reconstruction de l'église, il avait dû, plusieurs fois, passer entre les mains des «facteurs». Mgr. Oster l'avait fait osculter par deux ouvriers américains qui, par contre-coup, osculterent sa bourse à tel point qu'il eut remords d'avoir essayé le raccommodage. Au temps de Mgr. Heitz, son frère M. Camille examina attentivement pédalier et soufflerie, clavier et tuyaux et conclut à l'impossibilité de lui redonner longue vie : c'était l'usage de la vieillesse. Depuis, cahin caha, il avait accompagné nos chans, manié (avec quelle douceur maternelle) par Mère Marie des Victoires. Il n'en peut mais et le Clergé de St Pierre envisage sa mise à la retraite définitive et son remplacement.

Certes, la Fabrique fera tout son possible pour payer un orgue convenable, quoique de dimensions plus modestes. Mais nous avons bien peu en caisse. Est-ce prudent d'engager l'avenir?

Abonnés, Amis, si vous le pouvez, envoyez-nous votre obole pour l'orgue de notre église.

A Vendre; Propriétés situées à l'angle des rues Brue et de la Pondrière, l'autre au côté opposé

J. et E. MACÉ

A vendre. Un doris moteur marqué L.A. 4 chevaux

P. Séignac fils. (Ile aux Marins.



Un peu de notre Histoire (112).

1825

Suite de la lettre du Ct Borius sur l'aide aux chômeurs.

« Pour commencer à remédier à cet abus, je me suis décidé, Mgr, à ne délivrer à l'avenir, d'autre secours que du pain, à moins d'événements extraordinaires ; et malgré toutes les sollicitations qu'on m'a faites à cet égard, j'ai tenu bon. En effet, celui à qui cela ne pourra suffire pour vivre dans la « colonie ne mérite pas d'y être conservé. Avec cette mesure et l'intention « où je suis de me conformer strictement aux instructions de V. E. qui me « prescrit de ne délivrer des secours qu'à ceux qu'ils pourront mettre à même de s'en passer dans la suite, j'ai la presque certitude de n'avoir plus à « la fin qu'un très petit nombre d'habitants à nourrir, et ceux seulement qui « éprouveront des malheurs. »

« Quant à St Pierre, personne ne m'a encore rien demandé, et je n'y vois « qu'un très petit nombre d'habitants que je suppose dans le besoin. »

« Mais ce qui doit toujours paraître très satisfaisant à V. E. c'est que, si le « gouvernement a fait des sacrifices, ils n'ont pas du moins été sans fruit, et « que le but que S. M. se proposait a été atteint, puisque la pêche est devenue de jour en jour plus prospère. »

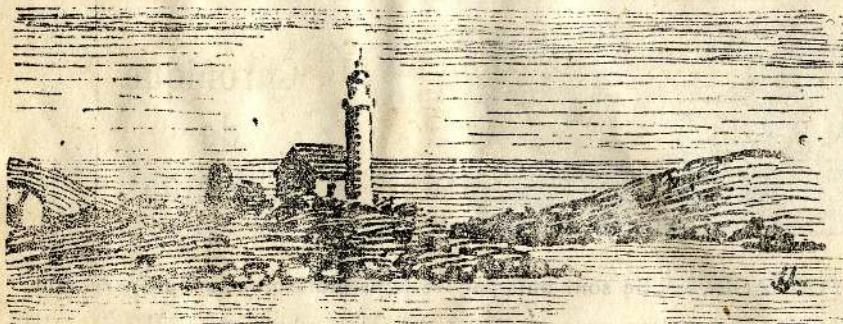
1826-1827

La campagne de pêche de 1826 fut l'une des plus désastreuses depuis la reprise de possession. Le commandant Borius en rend compte au Département dans ses lettres du 14 et 20 novembre, et il en expose les causes. Non pas, écrit-il, « qu'il ait été pêché moins de poisson que l'année précédente, puisque, au contraire, la quantité est un peu plus forte ; mais les coups de vent successifs qui se sont abattus sur la colonie, les brumes et les pluies continues de l'été ont détérioré complètement au moins la moitié des produits, causant ainsi de fortes pertes au commerce et mis la population, particulièrement celle de Miquelon, dans un état de détresse difficile à décrire. »

Dans cette circonstance l'administration locale prit ses dispositions pour venir en aide aux nécessiteux. Déjà, au mois de Juin, la pêche se présentant sous un aspect assez déplorable, le chef de la colonie profitant d'une baisse sur les farines avait acheté et fait emmagasiner 100 barils de 84 kilos de cette denrée au prix de 30 francs 93 le baril.

(A suivre)

E. S

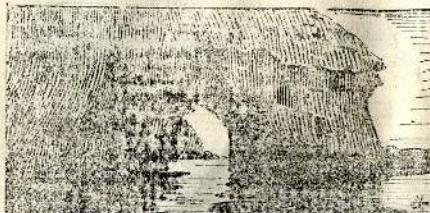


Chronique de l'Île-aux-Marins

Nécrologie. — Le jeudi 17 Janvier, à 10 heures, devant une belle assistance, dans laquelle on a remarqué M. l'Administrateur, ont eu lieu, en l'église de St Pierre, les obsèques de M. Joseph Admond, décédé le 15. Le défunt était ancien combattant. Avec la première levée, il partit pour France, et, sur sa demande, fut incorporé dans les fusiliers marins. Il connut les heures les plus tragiques de la guerre, d'abord à Dixmude et plus tard à Verdun. Blessé deux fois, il eut deux citations, reçut la croix de guerre avec palmes. Monsieur Joseph Admond était président des Anciens combattants de l'Île. Nous prions les familles Admond et Ibart de trouver ici nos meilleures condoléances.

La fête patronale du Cœur Immaculé de Marie. — Elles ne sont plus ces années où les paroissiens étaient si heureux de voir cette fête présidée par Mgr le préfet apostolique. A cette époque, il faut le dire, il existait dans la paroisse l'Archiconfrérie du Cœur Immaculé de Marie, affiliée à celle de N. D. des Victoires de Paris, et pour laquelle le P. Lavolé avait obtenu par supplique, en 1917, la bénédiction apostolique du pape Benoît XV. Si la Confrérie a disparu, la dévotion envers N. D. des Victoires est demeurée bien vivante dans le cœur des Iliens. Et c'est, dans l'église, devant l'ancienne statue de N. D., vénérée dans l'Île depuis 1845 que furent célébrés les offices le dimanche 20 Janvier. Quand aurons-nous encore la joie de voir rétablir dans la paroisse l'archiconfrérie de N. D. des Victoires et cette fête présidée par Mgr le préfet apostolique ?

Séance récréative. — L'Île était privée de distractions. Mais voici qu'une dizaine de jeunes gens voulant mettre au service de la population des talents ignorés jusqu'à présent ont consacré leurs longues soirées de Janvier pour préparer une séance récréative. Chansons, monologues, morceaux de violon, pièce militaire comique, drame, tout contribua à intéresser l'assistance qui remplissait la salle de l'Etoile le dimanche 10 Février.



Chronique de Miquelon

MARIAGE. — Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement

Le 12 février. — DETCHEVERRY Henri et LABORDE Antoinette.

Au jour le jour. — *22 janvier.* — Au Foyer, tirage de la tombola. Malgré le mauvais temps, on se presse. Pas de millions à gagner... mais certains lots font envie aux grands et aux petits. Merci aux généreux donateurs, connus et inconnus.

27 janvier. — Au Foyer, très intéressante causerie du Docteur Dauvin, sur « La Mission Française en Roumanie pendant la guerre ». Les cartes détaillées, les photographies, bons de pain, passeports diplomatiques et autres documents qui circulent dans la salle sont du plus grand intérêt.

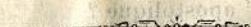
31 janvier. — Après de longs et pénibles efforts, l'un remorqué et venu d'Halifax réussit à renflouer le « René Moreux ». Chargé de sa cargaison, mais privé d'hélice et de gouvernail, celui-ci est conduit à St-Pierre.

3 février. — Séance de cinéma au profit des A. C. Trois films sur l'attentat de Marseille assurent salle comble.

5 février. — Les membres de la Société de tir se réunissent pour compléter leur bureau. Louis Orsini obtient la majorité des voix et devient commissaire.

11 février. — Fête de l'Apparition de l'Immaculée à Lourdes. A la grande Messe et aux vêpres, belle assistance.

12 février. — Mariage d'un membre tout à la fois de l'Avant-Garde et de la Schola. Ce double rôle a valu à notre ami Henri Detcheverry, un petit discours de circonstance, quelques chants et un supplément de décoration à la cérémonie nuptiale. Nous prions les jeunes époux de trouver ici l'expression de nos vœux bien religieux de bonheur.



Faites vivre et prospérer votre petite revue

en payant largement votre abonnement

en trouvant des abonnés nouveaux

en mettant des annonces.

Faites la connaitre autour de vous.



A VENDRE :

**Une propriété sise à Saint-Pierre, avec entrées rues
Hautefeuille et Raymond Poincaré, comprenant:**

- 1^o *Une maison d'habitation* avec cave en ciment, chauffage central, électricité, eau chaude et eau froide à l'évier et dans la cave.
- 2^o *Un magasin*, état neuf, à usage d'étable, pouvant être transformé en garage.
- 3^o *Un grand jardin potager*, basse-cour, clapiers.

Le tout avec ou sans cheptel.

Mise à prix : 35 000 francs

S'adresser à

M.Théodore GIRARDIN

A Vendre:

Une auto Ford bon état.

S'adresser à Mme Vve Autin.

Automobile très bon état de marche prix : 2000 francs.

S'adresser à M. Joseph Michel

Maison avec salle de bain

S'adresser à Mme J. Simon, rue Gervais.

SAINT-PIERRE (Iles Saint-Pierre et Miquelon)

A. Dugué & Fils

Boucherie — Charcuterie — Légumes—
Oeufs,etc. — Fournisseur des navires.

Auguste DÉROUET

Constructeur breveté de navires.
Entrepreneur en tous genres.

H. PATUREL COUFFON

RADIOS WESTINGHOUSE
radios Pilos Lampes R.C.A.

PAUL DETCHEVERY

CHARGE et entretien d'ACCUS
montage et dépannage de postes ré-
cepteurs Radio

Mme AUG. OLLIVIER

Grand choix Sweaters	
Layette	Mercerie
COURONNES	MORTUAIRES

Mme O. Le Chevallier

Décoration de maisons. Arrangement de Draperies

Confiserie Patisserie. Assortiment de tous bonbons
au chocolat et à la liqueur. **Pâte de fruits.**

Croissants et macarons aux amandes. Gâteaux secs, Bombes glacées

Sur Commande : Gâteaux garnis, de tous genres, pour mariage, soirée.

FOR SALE: Assorted Liquors, Candies and Cakes.

A Vendre

Une auto de luxe, marque chevrolet 3000 fr Chez M. P. HACALA

Un Piano S'adresser au Foyer Paroissial

Un Doris. moteur Lathrop : 1200 fr. chez M. Noël ARTHUR

Achète par toutes quantités timbres poste de toutes Colonies supé-
rieurs au 50 centimes, ayant servi et en parfait état. Faire les envois
recommandés et bien emballés. Règlement suivra par retour, port
compris. Références au Journal.

C. Fontanay, Comptable, 12 Rue Constantine. Lyon. France.



Maison OLLIVIER & TONUSSI

ILES ST-PIERRE & MIQUELON

Tous travaux pour Bâtiments
Monuments funéraires en tous genres
Granits toutes provenances. -- Marbres.

Gravure & Réfection de lettres à l'or fin

Entretien de Marbres

BRONZES

COURONNES

Travaux très soignés

Commission — Représentation — Exportation

TELEGRAMMES :

VAUDIN

RUE PAUL-BERT

RENNES - Succ' de M. HOULEGATTE - RENNES -

CORRESPONDANCE

63, RUE PAUL-BERT

J'ai l'honneur d'informer ma fidèle clientèle que, par suite d'agrandissement de mon portefeuille, j'ai été dans l'obligation d'élire domicile à Rennes 63 Rue Paul-Bert, et vous prie d'adresser toute la correspondance à cette adresse.

Plus que jamais je me tiens à votre disposition pour vous fournir toutes les marchandises que vous voudrez bien me demander, mes relations étendues me permettant de vous assurer toute satisfaction.

Ne craignez jamais de me demander tous les renseignements dont vous aurez besoin, je suis toujours à votre entière disposition.



ALBERT BRIAND

Rue de la Poudrière.

Epicerie - Mercerie - Quincaillerie.

J. Nicolas,

Vins et Liqueurs - Alimentation
Articles de fumeurs - Sacs et papiers
d'emballage -

HOTEL LALANNE

QUAI DE LA RONCIÈRE

LA « MORUE FRANÇAISE »

Sous-Agence Nord

Denrées de toutes sortes.

SALON DE LECTURE

CONFORT MODERNE

BORDEAUX 25, 56 A

ENGLISH SPOKEN

SE HABLA ESPAÑOL

AD. TÉLÉG : PYRÉNÉTEL-BORDEAUX

BORDEAUX

HOTEL & RESTAURANT DES PYRÉNÉES

12 & 14, RUE SAINT-RÉMI, 12 & 14

TÉLÉPH. 45.50

A. LAFARGOUETTE
PROPRIÉTAIRE

EAU COURANTE CHAUE ET FROIDE

CHAUFFAGE CENTRAL

TÉLÉPHONE DANS TOUTES LES CHAMBRES

H. A. PATUREL

Commission-Consignations

Gros et détail

Epicerie, Vins et Spiritueux

Biscuits fins Confiserie, Fruits

Légumes, grains, foin, charbon

Confection, Chaussures etc.

Représentant

The Ogilvie Flour Mills Co. Montreal

Newfoundland Canada Steamships Limited

Shaw Steamships Company.



VETEMENT TIP TOP TAILORS Limited.

Les échantillons et modèles pour l'hiver 1934-35 sont arrivés.

La Silhouette du pardessus pour cette saison est en tous points remarquable. Elle est harmonieusement en équilibre avec les formes naturelles. Elle est confortable et en même temps nettement dessinée.

Le rembourrage artificiel des épaules a été fortement atténué. On conserve un certain ouillage, mais les épaules carrées ont fait leur temps.

Leur collection d'étoffes est variée autant qu'on peut le désirer et leur **PRIX UNIQUE** est de :

Pardessus ou Complet

\$ 23,50

Les vêtements sortant de chez eux sont des vêtements d'une distinction et d'un goût parfait.

BERGER Tailoring Co Limited

Vous trouverez chez **BERGER** des complets et des pardessus avec une coupe irréprochable et un travail fini dans un grand choix de draps d'Angleterre en toutes qualités dans les teintes mode aux prix de :

\$ 19 à \$ 36

En commandant chez **BERGER** on vous livrera un costume ou un pardessus sur mesures qui vous donnera en tous points satisfaction.

Renseignements et échantillons chez:

Etienne DAGUERRE



LA BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE

Siège Social à TORONTO, Canada.

Notre Banque est plus qu'uniquement un lieu où l'on peut en toute sécurité placer des fonds; c'est aussi une institution dont l'intention et le but sont d'aider ses clients dans la sage direction de leurs intérêts financiers et commerciaux.

Nous sommes organisés de façon à bien vous servir en ce qui concerne tout ce qui intéresse la Banque, y compris la vente des traîtes, de mandats-espèces, de chèques pour voyageurs, et de lettres de Crédit.

Venez, sans hésiter, nous consulter sur toutes questions au sujet des opérations de Banque.

LA BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE

Capital versé : 30 Millions de Dollars

Fonds de Réserve : 20 Millions de Dollars

Succursale de St-Pierre & Miquelon

J. R. PILON

Directeur.